

Architecture institutionnelle de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest

CEDEAO



Organes exécutifs

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement

Organe exécutif suprême, elle détermine la politique générale de la Communauté. Le Président assure la direction de l'organisation pendant un an et préside toutes les réunions.

Le Conseil des ministres

Il est chargé de formuler des recommandations à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Le ministre chargé des affaires de la CEDEAO dans le pays dont est issu le Président du Conseil devient automatiquement Président du Conseil des ministres.

Commission de la CEDEAO

Elle a pour principale fonction d'exécuter les décisions et de coordonner les programmes de la communauté. Nommé pour un mandat renouvelable de quatre ans, son président est le représentant de l'ensemble des institutions de la communauté.

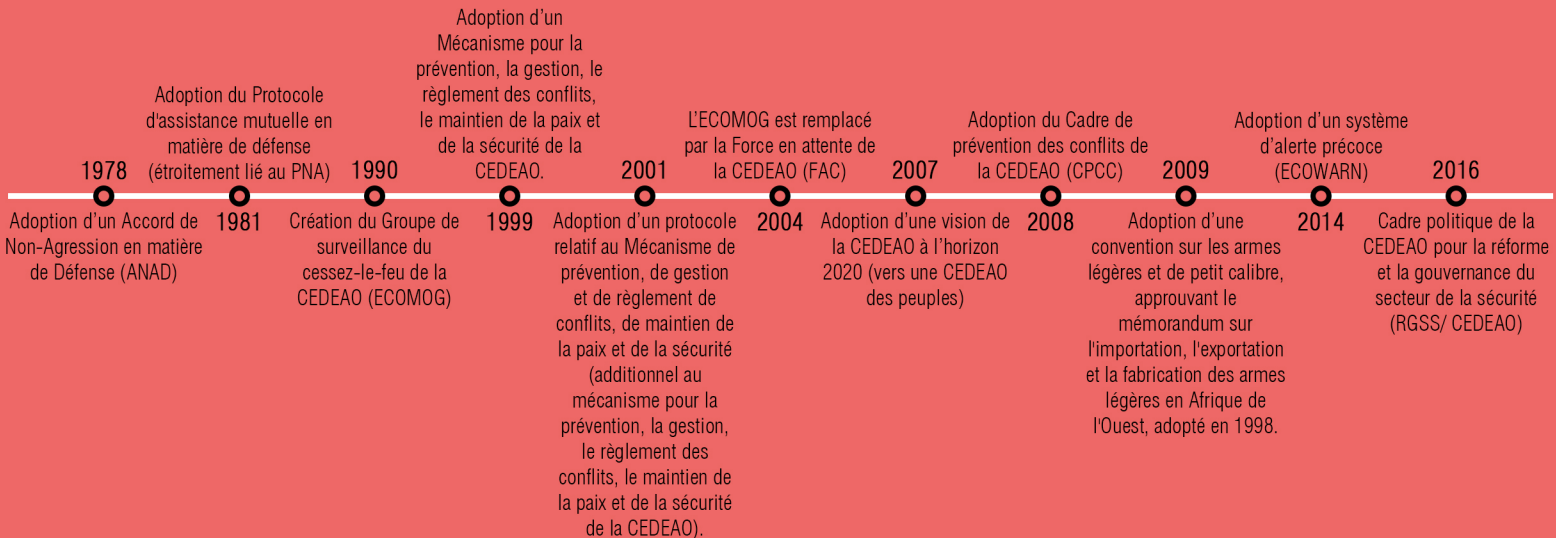
Le Parlement (Organe législatif)

Il est habilité à examiner les questions relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales des citoyens. Les parlementaires d'Afrique de l'Ouest sont détachés de leurs parlements nationaux auprès de la CEDEAO pour une période de cinq ans.

La Cour de Justice (Organe judiciaire)

Créée en 1991, elle est notamment compétente en matière de résolution des conflits, émet un avis consultatif sur les questions juridiques et se prononce sur les violations des droits de l'Homme. Elle est indépendante des États membres et des institutions de la communauté.

Le Dispositif sécuritaire de la CEDEAO



UEMOA



La Conférence des chefs d'État et de gouvernement

Organe suprême de l'organisation, elle définit les grandes orientations de l'Union et en nomme les dirigeants.

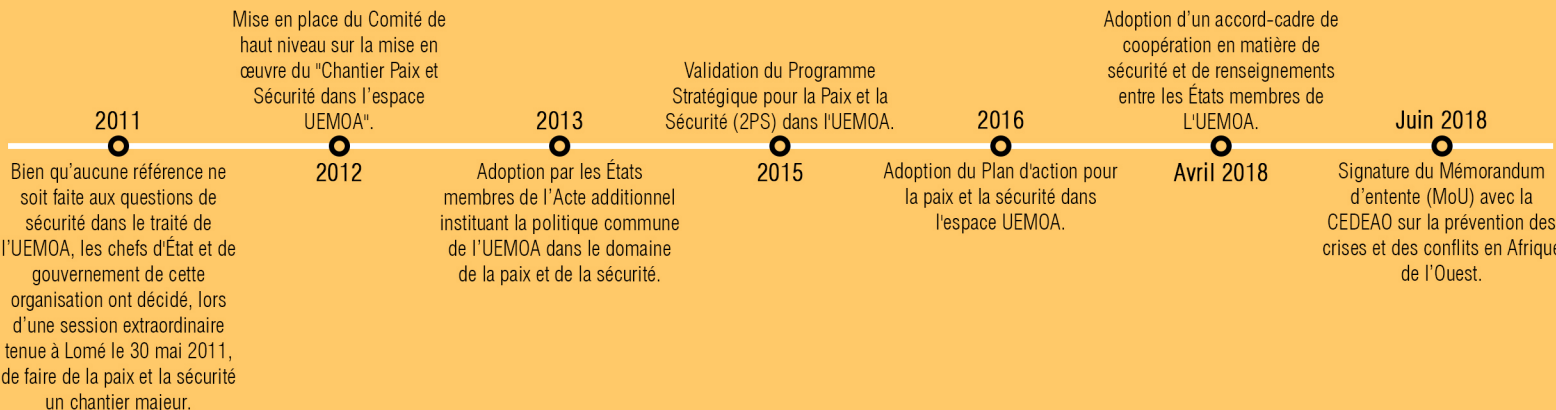
Le Conseil des ministres

Il assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence, arrête le budget de l'organisation et se réunit au moins deux fois par an.

La Commission

Organe exécutif de l'Union, elle est composée de huit Commissaires ressortissants des États membres et désignés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, chacun pour un mandat renouvelable de quatre ans.

Le Dispositif sécuritaire de l'UEMOA



Conseil de l'Entente



La Conférence des chefs d'État

Organe politique suprême du Conseil de l'Entente, elle a pour mission de définir les orientations politiques de l'organisation, de donner des instructions, d'adopter les protocoles et de procéder aux nominations.

Le Conseil des ministres

Composé des ministres importants des États membres, il a pour mission de préparer les réunions de la Conférence, de superviser la mise en œuvre des directives et d'adopter le budget du Secrétariat Exécutif.

Le Comité d'experts

Organe technique du Conseil des ministres, il regroupe deux représentants par pays membre, issus des ministères composant le Conseil des ministres.

Le Secrétariat Exécutif

Il est l'organe administratif permanent du Conseil de l'Entente, supervisé dans son activité par les trois organes précédemment mentionnés. Il comporte en son sein, un Département « Coopération Politique, Paix et Sécurité ».

Le Contrôleur Financier

Il fait office de vérificateur des comptes du Secrétariat Exécutif pour le Conseil des ministres.

Le dispositif du Conseil de l'entente en matière de sécurité



G5 Sahel



La conférence des chefs d'État

Organe de décision chargé de définir les grandes orientations stratégiques. Sa présidence est tournante et elle se réunit en session ordinaire une fois par an et en sessions extraordinaires autant de fois que nécessaire.

Le Conseil des ministres

Organe statutaire de mise en œuvre, ce Conseil est composé des ministres chargés du développement, et ses décisions sont prises par consensus.

Le Secrétariat Permanent

Il est chargé de l'exécution des décisions prises par les chefs d'État et placé sous l'autorité du Conseil des ministres. Il est dirigé par un Secrétaire exécutif dont le mandat est de quatre ans, renouvelable une fois.

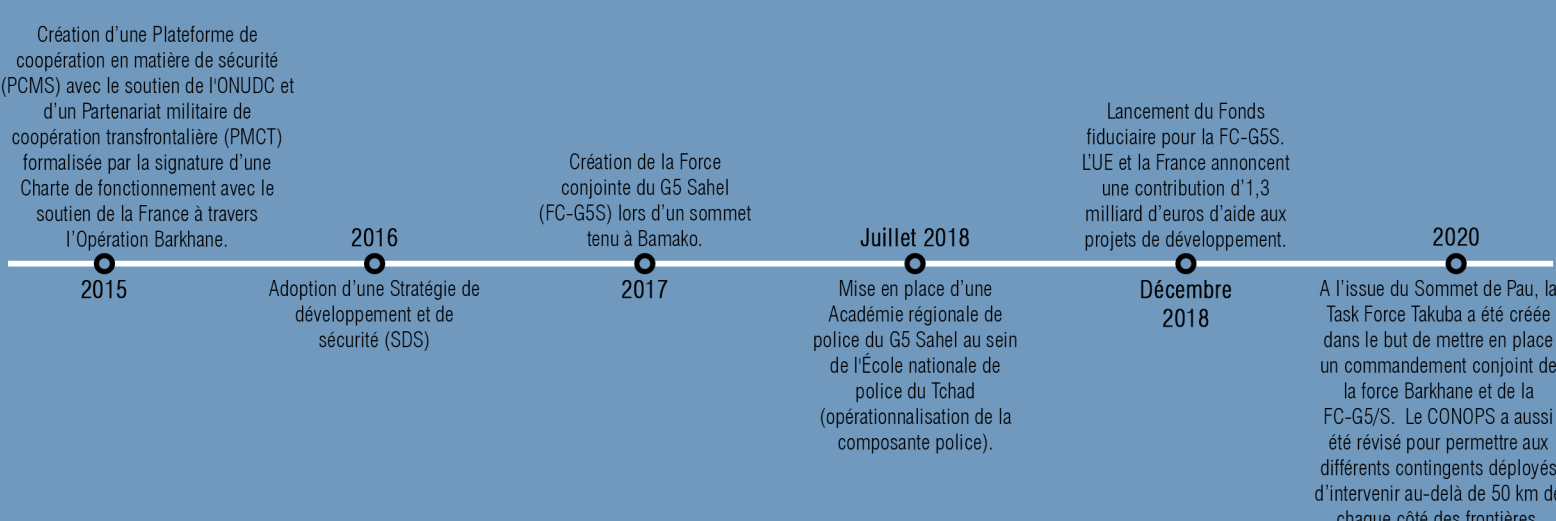
Les comités nationaux de coordination des actions du G5 Sahel

Ils sont composés d'experts dans les différents domaines d'intervention du G5/Sahel. Placés sous l'autorité des ministres concernés, ces comités sont les correspondants du Secrétariat permanent.

Le Comité de défense et de sécurité (CDS)

Il définit la stratégie de défense et de sécurité commune, assure la coordination des efforts et conduit des opérations militaires conjointes avec l'Opération Barkhane.

Le dispositif sécuritaire du G5 Sahel



Autorité du Liptako-Gourma (ALG)



Créée le 3 décembre 1970 à Ouagadougou, l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) est une organisation à vocation transfrontalière, mise en place pour une mutualisation des projets de développement et des ressources entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Elle intervient sur les questions de transhumance, de santé publique et de construction d'infrastructures. En 2017, la mission de l'ALG a été étendue à la sécurité, impliquant les ministres de la défense des pays membres. L'ALG est davantage conçue comme un cadre de planification et d'exécution des programmes, plutôt qu'une entité intergouvernementale comme la CEDEAO ou l'Union africaine.

L'union du Fleuve Mano



Conseil ministériel

Le conseil ministériel comprend des ministres responsables de différents secteurs. La présidence est assurée à tour de rôle par des ministres des États membres, qui se réunissent une fois par an, avec la possibilité de tenir des réunions extraordinaires.

Le comité permanent

Il se compose de représentants des gouvernements, et a pour mission d'étudier les questions qui seront examinées par le Conseil.

Les Sous-comités

Ils se composent de hauts fonctionnaires spécialisés des organismes gouvernementaux directement intéressés et désignés par leurs gouvernements.

Le Secrétariat

Il est dirigé par un Secrétaire général de l'Union, assisté d'un Sous-Secrétaire général. L'un et l'autre sont désignés par les Chefs d'État, sur recommandation du Conseil ministériel.

Certains textes mentionnent de manière allusive l'existence d'un Accord de non-agression et de coopération en matière de sécurité.